



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 27 mars 2024 à 19 h 00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	25

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

**Secrétaire de séance** : Didier JEAN

**Conseillers municipaux présents** : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danielle, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MANDINE David, AYME Michel, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix, MORENO Manuel

**Conseillers municipaux ayant donné pouvoir** : BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à RICARD Isabelle, ROUSSIER Michel donne pouvoir à VANHALST Philippe, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, URAS Patrick donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie

**Conseillers Municipaux absents** : MILAD Lydie, POSTIAUX Régis, SERAFINI Audrey

**Délibération N° 24/58-**

**OBJET : VENTE DE L'IMMEUBLE CADASTRE SECTION AL N° 202 SITUE PLACE DE LA VIERGE**

Rapporteur : M. Jean-Marie LEBRE

Mme Aurélie GROSSO ayant quitté la salle, elle est assistée par les services dans la prise de notes et le secrétariat de séance est assuré en remplacement par Didier JEAN.

L'adjoint en charge des affaires foncières et immobilières expose que le logement situé place de la Vierge, cadastré AL202 d'une superficie totale de 137 mètres carrés, est inoccupé.

Lors de ses prospections afin de trouver un acquéreur, la Commune a accueilli l'offre de Monsieur et Madame Véronique et Ludovic MOREL, en date du 16 février 2024, au prix de 150 000 €.

Etant entendu que cette offre respecte les conditions de l'avis rendu par la Direction de l'Immobilier de l'Etat, formulé en date du 22 janvier 2024, l'Adjoint propose de céder le logement de la place de la Vierge aux conditions exposées.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des suffrages exprimés (25), Madame GROSSO ne prenant pas part au vote

**DECIDE** de vendre le logement cadastre AL 202, d'une superficie, espace extérieur compris, de 137 mètres carrés, à Madame Véronique MOREL et Monsieur Ludovic MOREL

**DECIDE** que le prix de vente est de 150 000 € H.T.

**DIT** que les frais notariés, émoluments et honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2024

Application agréée E-legalite.com

**CHARGE** le Maire ou l'élu désigné par lui de signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.


Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



le Secrétaire de séance :

Didier JEAN



Certifié exécutoire compte tenu de  
la transmission en Sous-Préfecture  
le 09/04/24 et de la publication  
ou notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2024

Application agréée E-legalite.com